



SE-UNSA MARNE

Maison des syndicats
15 bd de la paix
BP 30149 51055 REIMS cedex
Rez de chaussée avant l'ascenseur
03 26 88 25 53 51@se-uns.org
<http://sections.se-uns.org/51/>



Flash infos du 14 décembre 2013

(en téléchargement version pdf sur notre site)

CDEN du 9 décembre

Le CDEN est l'instance tripartite, présidée par le Préfet, la DASEN et le président du Conseil Général. Dans l'assistance, siègent les représentants des conseillers généraux et des maires. C'est pour nous l'occasion d'appeler les élus à leurs responsabilités.

Synthèse de notre positionnement : « Nous nous engageons donc pour la réussite de la réforme avec les aménagements qui seront nécessaires et déjà se mettent en place pour ceux qui ont commencé cette rentrée.

Nous avons exposé notre analyse du premier bilan d'étape de son questionnaire aux écoles marnaises passées à 4 jours et demi cette rentrée. Pour l'Unsa-Education, cette réforme ne se mettra donc bien en place qu'à certaines conditions

- Une réelle concertation entre tous les partenaires. L'élaboration du Projet Educatif Territorial est l'occasion
- de travailler ensemble sur « les Temps de l'enfant » pour les modifier réellement, les rendre moins fatigants et plus cohérents.
- Une souplesse possible dans l'organisation des transports scolaires afin de ne pas impacter de plein fouet l'organisation de la journée scolaire.
- La nécessaire distinction entre l'école et le périscolaire et corrélativement la question de l'occupation des locaux (rédaction de conventions, de chartes, si besoin).
- La prise en compte de la spécificité de l'école maternelle.
- Un juste équilibre entre sur-activité voire sur-enchère d'activités périscolaires et absence totale d'activités, qui serait contradictoire avec l'ambition de la réforme.

Les résistances sont fortes :

- Des concertations de façade, qui génèrent un ressenti de mépris par de nombreuses équipes estimant que leurs propositions n'ont pas été étudiées ou entendues.
- Des absences de PEDT au prétexte que certaines collectivités territoriales font déjà du péri-scolaire depuis bien longtemps, et pour lesquelles, à leurs yeux, cette réforme ne change pas grand-chose hormis un accroissement du coût. Il est évident que pour ces quelques communes, la notion même de projet éducatif n'est pas dans leur culture.

Pour nous, l'heure est à la construction de projets plus cohérents et mieux partagés pour ceux qui ont choisi une année supplémentaire pour réfléchir, et non pour s'opposer en espérant repousser encore l'échéance.

Nous n'avons de cesse de répéter que cette réforme des rythmes ne pourra atteindre son objectif, à savoir favoriser la réussite scolaire de tous les élèves que si cette nouvelle organisation est apaisante pour les enfants, rassurante pour les parents et bénéfique pour les enseignants, et les animateurs quant à leurs conditions de travail ».

Lire sur notre site la déclaration de l'UNSA Education sur la mise en place de la réforme des rythmes http://sections.se-uns.org/51/IMG/pdf/Declaration_CDEN_9_dec_2013.pdf et les détails du bilan de rentrée 1^{er} et 2nd degré.



CARTE SCOLAIRE

Comme chaque année, faites-nous part de vos prévisions d'effectifs, vos craintes de fermeture de classe, vos besoins en ouverture complétés par vos argumentaires

> un simple mail suffit au 51@unsa.org

Bilan des premiers chantiers métiers : Synthèse des mesures ministérielles

Le ministre vient de clore les premières discussions sur les "chantiers métiers". Entamées depuis plusieurs semaines, dans le cadre d'un dialogue social enfin renouvelé et dans un contexte budgétaire peu favorable, elles ont débouché sur une série de mesures, parfois modestes au vu des attentes légitimes des enseignants, mais toujours positives.

RASED

Le dispositif est maintenu, les missions des personnels sont réaffirmées, le principe de la relance des formations et de la re-création de postes est validé.

>détails RASED

>détails psychologues scolaires

Enseignants du 1^{er} degré

À notre demande, de nouveaux groupes de travail vont se réunir dès janvier pour poursuivre les discussions afin de faire évoluer des situations injustes ou inadaptées aux réalités professionnelles (SEGPA, ULIS, EMS, pénitentiaire...).

>Bilan enseignants du 1er degré

Directeurs d'école

À travers un référentiel, le métier est reconnu. Les modalités de recrutement et de formation sont améliorées. Le régime indemnitaire est revalorisé et un plan de montée en charge des décharges, notamment pour les petites écoles, est acté. Pour les écoles les plus importantes, c'est bien le "tabou" du statut et du fonctionnement de l'école qui bloque les avancées.

>détails directeurs d'école

Conseillers pédagogiques

Leur fonction et leurs missions seront reconnues par un décret. Leur régime indemnitaire est revalorisé. Mais leurs obligations de service restent floues.

>détails conseillers pédagogiques

Formateurs du 2nd degré

Leur fonction est enfin créée avec une certification nationale. Elle ouvre droit à 3 heures de décharge horaire et à un régime indemnitaire particulier. Elle sera précisée par un texte commun aux PEMF.

>détails formateurs

Enseignants du 2nd degré

Un sujet reste en suspens... C'est celui des missions des enseignants du 2nd degré. Le ministre n'a pas souhaité conclure immédiatement. La discussion doit se poursuivre. Pour le SE-Unsa, il y a urgence à avancer et à mettre les statuts des professeurs du second degré en meilleure adéquation avec la réalité de leur métier. Il y a aussi urgence à introduire plus de clarté, plus de transparence, plus d'équité dans le calcul de leur service et de leur rémunération.

>En savoir plus

Syndicat utile ... le travail se poursuit

Le SE-Unsa a, tout au long de ces semaines, joué son rôle de syndicat utile, en faisant progresser ses revendications pour tous les personnels concernés. Dans un contexte économique difficile, de premières avancées ont ainsi été engrangées. Elles ne représentent toutefois qu'une étape du travail syndical qu'il nous faut poursuivre.



Santé au travail : des nouvelles des CHSCT du 1^{er} trimestre 2013/14

CHSCT départemental et académique : quelles propositions, quelles décisions ?

Pour se remettre dans le contexte > <http://sections.se-unsa.org/51/spip.php?article723>

Prenez connaissance des éléments concrets décidés au niveau départemental et académique en matière de santé au travail (risques psycho-sociaux, plan de prévention, visites et enquêtes, médecine de prévention ...) > Rubrique Santé au travail : des conseils, des infos > <http://sections.se-unsa.org/51/spip.php?rubrique24>

Vous nous avez demandé : Je suis à temps partiel et en congé de maternité, j'ai été payée plus, pourquoi ?

Le congé de maternité est toujours rémunéré à 100%.

Vous nous avez demandé : Dois-je rattraper mes APC si je suis en congé de maladie ?

Non ! les obligations de service ne sont pas à rattraper, ni pendant un congé de maladie, ni en garde d'enfant malade.

Vos contacts 1^{er} degré au Se-UNSA Marne :



Aline GEERAERTS / 06 14 25 31 19 Secrétaire départementale et Premier degré
Jean-Michel ALAVOINE / 06 14 25 30 61 Secrétaire Académique, 1^{er} et 2nd degré
Benoît FOLB / 06 14 25 29 64 Premier degré et Jeunes enseignants
Jeanne TITUS-CARMEL / Permanence le mardi – Premier degré et Jeunes enseignants
Marie-Alice DESTIGNY / SEGPA et ASH 06 14 65 12 05



[Retrouvez l'organigramme de l'équipe du SE-UNSA Marne ici](#)

Non adhérent : Pour se désabonner, envoyer la simple mention « désabonnement » en retour
Le SE-UNSA ne vit et ne peut vous informer et vous défendre que grâce aux cotisations de ses adhérents.

66% de la cotisation en crédit d'impôts même pour les non imposables.

Soyez solidaires, n'hésitez pas à nous rejoindre j'adhère → <http://sections.se-unsa.org/51/spip.php?article6>